République Française
Département du Loiret

**Commune de Villemandeur**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mercredi 16 Septembre 2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 29 | 25 | 28 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 28 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 22/09/2026
Et
Publication du :

L'an deux mil vingt-six, le seize Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

**Présents** : Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme PASQUET Christine, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. HÉBERT Yoann, M. DUPLESSY Gilles, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, Mme MOREAU Claudine, M. BENNAÏ Farid, Mme OBRE Béatrice, Mme FRANCOIS Marie-José, M. LIPPERT Thierry, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, Mme LELIEVRE Lucette, M. LEFEVRE Stephen, Mme LEBOEUF Stéphanie, Mme LÉON Peggy, M. PEZAIRE Jean-François, Mme CHARLET Audrey, Mme DUCHESNE Adeline, M. PRIOU Éric, Mme VERSAILLES Brigitte, M. MASSONNEAU Philippe

**Excusés avec procuration** : M. GALUTTI Yannick à M. DUPORT Jean-François, M. LEFÈVRE Alexis à Mme GANNAT Fanny, M. PRIGENT André à Mme DUCHESNE Adeline,

**Absent** : M. MARION Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

## – Désignation secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
Il est proposé comme secrétaire de séance, de suivre l'ordre du tableau du conseil municipal.
Madame Catherine ADRIEN-CAMUS est nommée secrétaire de séance.

- Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 22/09/2026

Le Maire,
Fanny GANNAT

Le Secrétaire de Séance,
Catherine ADRIEN-CAMUS

| Publicité des actes de la commune par voie électronique le 22/09/2026 |
|---|
| La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet:<www.telerecours.fr |